

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

Matahiti 163
N° 14 - Numera Hau

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 18
no Fepuare 2014

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 50 05 85

*NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 14 du 18 février 2014*

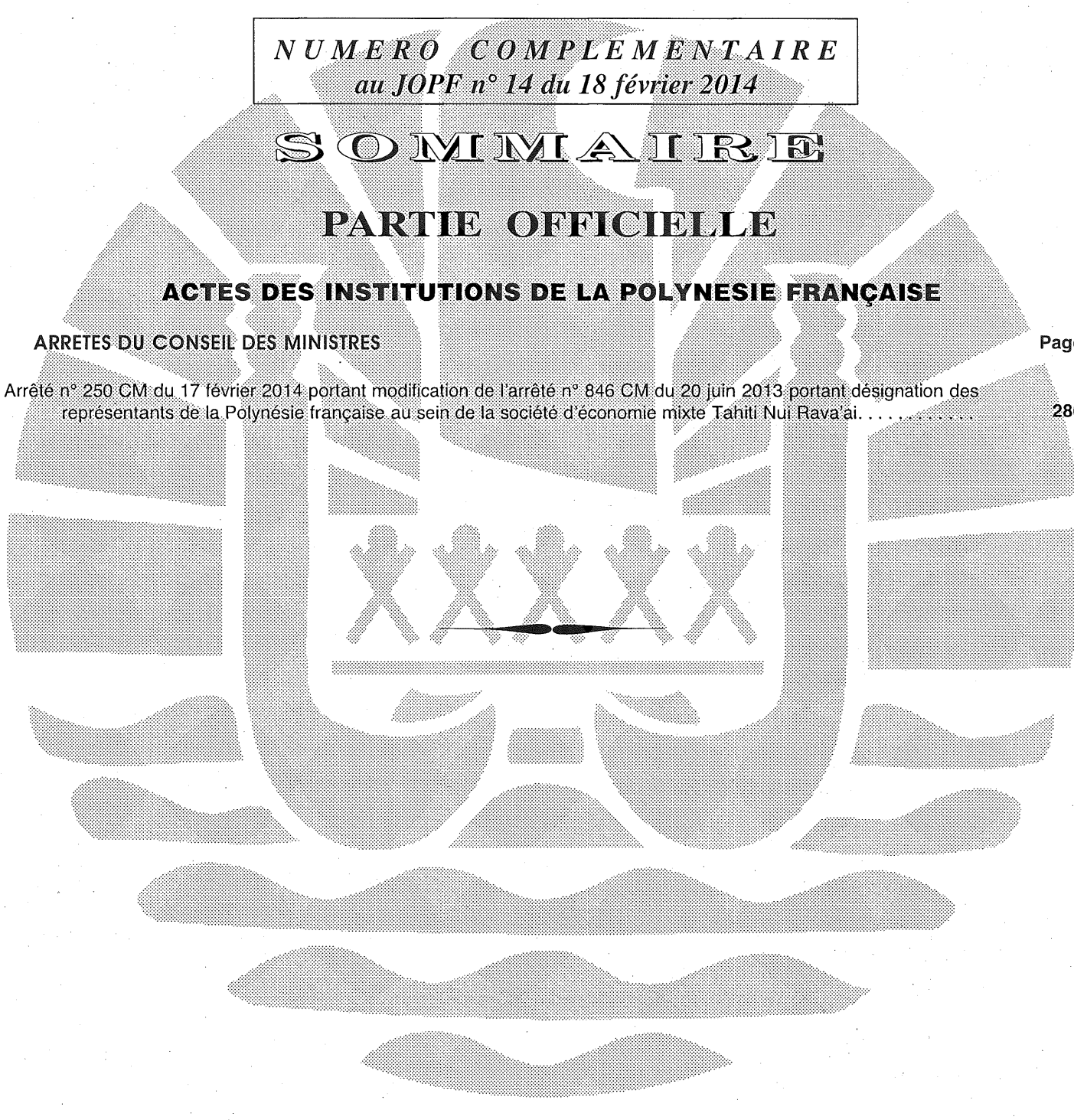
SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Arrêté n° 250 CM du 17 février 2014 portant modification de l'arrêté n° 846 CM du 20 juin 2013 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte Tahiti Nui Rava'ai	Pages 2862
--	----------------------



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 250 CM du 17 février 2014 portant modification de l'arrêté n° 846 CM du 20 juin 2013 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte Tahiti Nui Rava'ai.

NOR : TNR1400080AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre des ressources marines, en charge de la perliculture, de la pêche et de l'aquaculture et des technologies vertes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code du commerce ;

Vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 modifiée relative aux sociétés d'économie mixte locales ;

Vu la délibération n° 2000-38 APF du 30 mars 2000 fixant les statuts types des sociétés d'économie mixte locales associant la Polynésie française à ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2000-57 APF du 24 mai 2000 portant création de la société d'économie mixte Tahiti Nui Rava'ai ;

Vu les statuts de la société d'économie mixte Tahiti Nui Rava'ai ;

Vu la lettre n° 437 PR du 27 janvier 2014 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 28 janvier 2014 ;

Vu l'avis n° 23-2014 CCBF/APF du 7 février 2014 de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 février 2014,

Arrête :

Article 1er.— Le 6e tiret de l'article 2 de l'arrêté n° 846 CM du 20 juin 2013 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte Tahiti Nui Rava'ai est modifié ainsi qu'il suit :

“6 - Mlle Cindy Gelas”.

Art. 2.— Le ministre des ressources marines, en charge de la perliculture, de la pêche et de l'aquaculture et des technologies vertes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 février 2014.

Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre des ressources marines,
des mines et de la recherche,*

Tearii ALPHA.